

Dossier spécial handicap

Éléments de contexte

La loi du 11 février 2005 (article 114) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donne la définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (**RQTH**) est quant à elle une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité sécurisant leur accès ou maintien dans l'emploi et leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques en matière d'aménagement de postes de travail.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

18 % c'est le taux de chômage des personnes handicapées en 2018, contre 9 % pour l'ensemble de la population.

80% des handicaps sont invisibles. Il peut s'agir de maladies chroniques et/ou invalidantes, de troubles Dys, etc.

85% des handicaps surviennent à l'âge adulte. Maladies invalidantes, accidents de la vie, accidents du travail, vieillissement sont des causes importantes de survenance du handicap.

6,4 % des personnes recrutées en auto prescription sur la Plateforme de l'inclusion sont reconnues en tant que travailleurs handicapés.

Sources : Insee 2018 / Pôle emploi 2018 / HOPTOYS.fr / [Les personnes handicapées et l'emploi - chiffres clés Agefiph](#) / [Critères personnes recrutées en auto prescription - Le pilotage de l'inclusion](#)

Agefiph PDL : L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.



Clubhouse Nantes : C'est un accueil de jour pour des personnes vivant avec un trouble psychique. Situé à côté des locaux régionaux de CHANTIER école et de la fédération des entreprises d'insertion, l'association Clubhouse a pour objet d'œuvrer à l'insertion sociale et professionnelle. Les lieux d'activités et de socialisation cogérés du Clubhouse sont « une passerelle entre l'hôpital et la vie active ».



GIRPEH PDL : Le Groupement Interprofessionnel Régional pour la Promotion de l'Emploi des Personnes Handicapées accompagne les jeunes et les demandeurs d'emploi en situation de handicap pour faciliter leur inclusion en entreprise, ainsi que les salariés en risque de désinsertion professionnelle. Dispositifs déployés : « Cap emploi », « Emploi accompagné » en Loire-Atlantique et « Coaching vers la Formation » en Pays de la Loire.



Réseaux départementaux des Cap emploi : Les Cap emploi accompagnent et construisent des parcours spécialisés pour des publics en situation de handicap. Ils informent, conseillent et accompagnent les employeurs dans leurs problématiques de recrutement et de maintien dans/en emploi.



Le secteur adapté en Pays de la Loire

En Pays de la Loire, le secteur adapté c'est 52 entreprises, pour 4 500 emplois dont 2 900 a destination de personnes en situation de handicap. Les EA cumulent 139 millions de chiffre d'affaire annuel. 4 nouvelles EA ont vu le jour en 2019/2020.

Le secteur est organisé à 65 % sous forme associative et Fondations et à 35 % sous statut Commercial. Les plus grandes EA ont un nombre de salariés supérieur à 250. Il s'agit de Saprena, AMIPI, ASAR et ASI Prod. Les plus petites, Feniks solutions, Spaycific Zoo, Handirect, salarient moins de 20 personnes.

En 2018, à l'issue de la promulgation de la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, l'objectif de mise en emploi de 40 000 personnes en situation de handicap est posé à travers **3 nouvelles expérimentations** :

⇒ **L'EATT** ou entreprise adaptée de travail temporaire

2 premières EATT ont ainsi émergé : SITI ADAPT en Vendée (ensemblier IAE / EA) et Up Intérim (sous forme de SCIC avec 5 entreprises adaptées actionnaires) sur la Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire.

⇒ **Le CDD tremplin**

Le CDD tremplin est un nouveau contrat proposé pour les entreprises adaptées après dépôt d'une demande d'habilitation en ce sens. Cette expérimentation vise à développer le triptyque Emploi / Formation / Accompagnement. Inspiré du modèle des CDD inclusion, l'objectif est l'accès à un emploi durable chez un employeur public ou privé aux termes du CDD T d'une durée de 24 mois maximum.

⇒ **Un modèle d'entreprise adaptée mixte « EA pro-inclusive »** qui ne verra pas le jour en l'état.

Dans ce contexte de changement, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA), la fédération des entreprises d'insertion et le réseau CHANTIER école Pays de la Loire nourrissent un dialogue commun afin de favoriser l'interconnaissance, réfléchir aux passerelles afin de favoriser la fluidité des parcours des personnes éloignées de l'emploi. En effet, des liens existent déjà entre des chantiers d'insertion et des EA sur des bassins d'emploi. L'objectif est de pouvoir s'en inspirer et d'essaimer les bonnes pratiques dans un contexte où beaucoup d'entreprises adaptées peinent à recruter des candidats en situation de handicap.

Les délégations régionales participent conjointement à des visites d'adhérents, nourrissent leurs réflexions sur les évolutions sectorielles et les problématiques des bénéficiaires.